

L'analyse démographique : un outil pour la politique de lutte contre le surendettement des ménages en Europe.

Demographic analysis : an instrument for preventing household over-indebtedness in Europe.

Nicolas REBIERE

Maître de Conférences en Démographie

Institut d'Etudes Démographiques de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV (IEDUB)

Av Léon Duguit

33608 PESSAC (FRANCE).

Tel : +33 (0)5 56 84 25 92 / Fax : +33 (0)5 56 84 25 56

nicolas.rebiere@u-bordeaux4.fr

Peu de données d'enquêtes ont été exploitées pour traiter des crédits aux particuliers. L'endettement est surtout étudié sous l'angle macroéconomique, au moyen des encours de crédits fournis par les comptes nationaux. On comprend que dès lors l'analyse du surendettement des particuliers en Europe en soit encore à ses balbutiements.

Alors que, dès le 13 juillet 1992, le Conseil Economique et Social Européen incluait parmi ses priorités une investigation sur le surendettement, un rapport publié huit ans plus tard déplorait qu'il n'y ait encore aucune définition commune du concept de surendettement, qu'aucune statistique ne permette de cerner l'étendue réelle du problème et qu'aucun effort n'ait été entrepris pour tenter d'harmoniser les mesures de prévention et de traitement du surendettement que la plupart des pays ont mis en place au cours de la décennie 1990. A l'heure actuelle il n'est pas possible de comparer les situations nationales au regard du surendettement sur la seule base des dépôts de dossiers auprès d'une instance quelle qu'elle soit, tout simplement car les procédures de traitement des situations de surendettement sont différentes selon les pays, voire inexistantes pour certains d'entre eux. Il a fallu attendre le rapport commandé par la Commission européenne *Pour une définition opérationnelle européenne commune du surendettement* en 2008 pour que certaines pistes voient le jour, mais encore aucune réelle estimation du nombre de surendettés en Europe.

Difficile de passer du mot au chiffre pour tenter d'estimer l'ensemble des individus « dans l'impossibilité manifeste de faire face à leurs dettes exigibles ou à échoir » selon la loi française.

L'Analyse démographique se révèle être une discipline particulièrement adaptée pour traiter de la problématique du surendettement. La sous-population des individus surendettés peut être considérée comme un ensemble renouvelé. La première étape consiste bien évidemment à quantifier le stock et en étudier la structure. Cette démarche peut être utile pour la politique publique nationale et européenne. En effet, estimer le stock de ménages en difficulté à intervalles réguliers permettrait de mesurer les effets des dispositifs pratiques ou juridiques mis en place périodiquement en matière de prévention et de traitement du surendettement.

En France, de nombreuses enquêtes à disposition des chercheurs comportent des questions portant sur l'endettement des ménages : enquêtes « Patrimoine des Ménages », « Budget des Familles » 2000-2001, version française du Panel européen des ménages 1994-2001 (European Community Household Panel, ECHP). Depuis 2004, le SRCV (déclinaison française du EU-SILC, European Union Statistics on Income and Living Conditions) a succédé à la version française de l'ECHP. De nombreuses questions ont été ajoutées au questionnaire communautaire de base, dont beaucoup portent sur le crédit. Cette base française permet d'étudier de manière approfondie les difficultés financières et le surendettement en France. Cela nous a également permis d'appliquer les recommandations faites dans le récent rapport commandé par la Commission européenne et d'en tester le bien fondé. Afin d'étudier le surendettement en Europe, nous allons nous baser sur l'ECHP, seule source harmonisée exploitable à cette fin à l'heure actuelle. Bien qu'un module spécifique

consacré à l'endettement des ménages soit intégré à la vague 2008 (disponible vraisemblablement au deuxième semestre 2009), le dispositif EU-SILC comporte en effet en la matière un nombre insuffisant de questions par rapport à son prédécesseur.

L'objet de la communication est :

- de délimiter et décrire la sous-population des ménages endettés dans plusieurs pays européens ;
- d'analyser les difficultés financières « objectives », matérialisées par des impayés ;
- de délimiter la sous-population des surendettés sur la base de nos travaux antérieurs consacrés à la France et des recommandations récentes contenues dans le rapport publié par la Commission européenne.

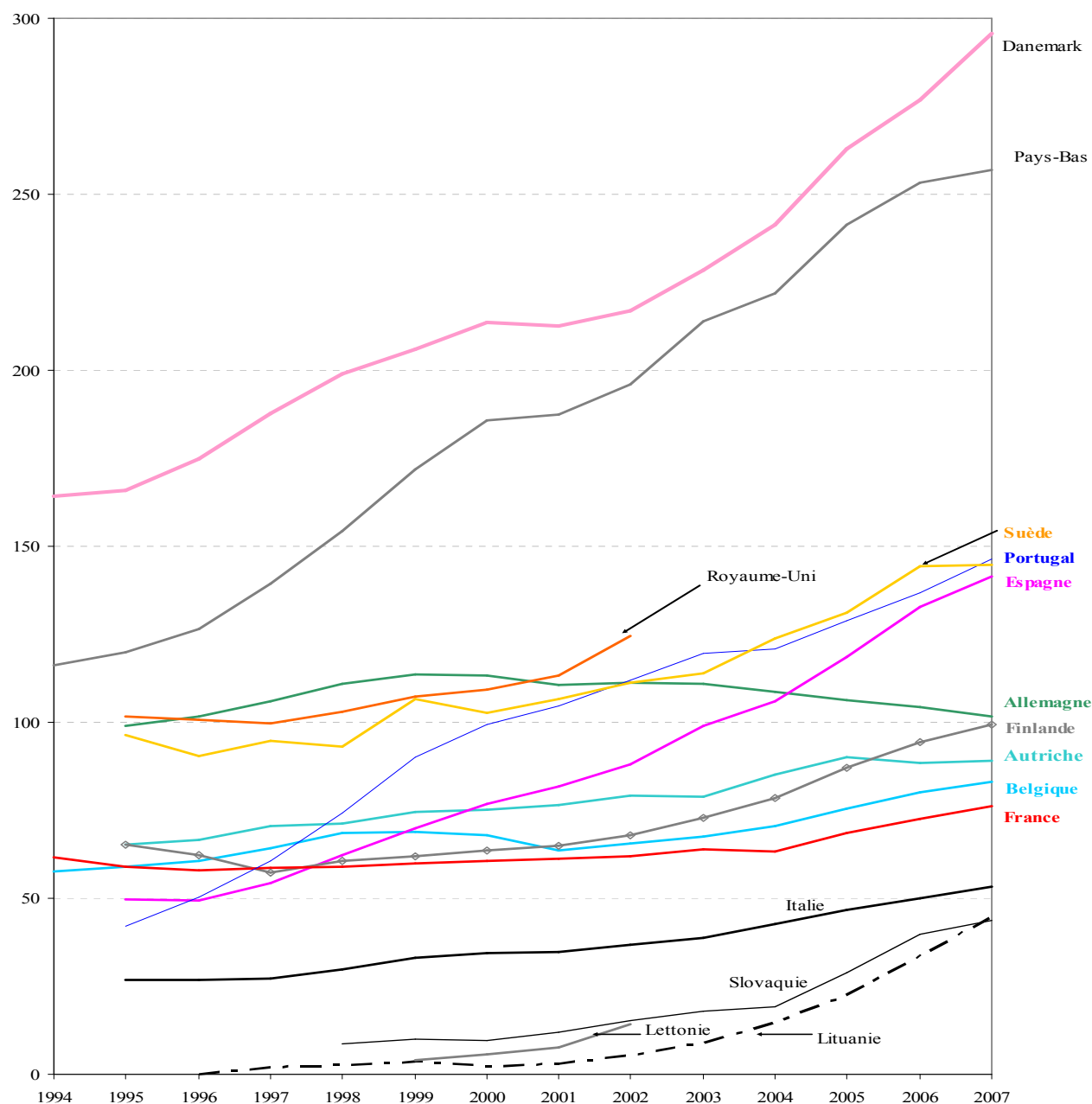
I – Endettement et difficultés financières des ménages européens

A - L'endettement des ménages européens

Une volonté politique de développement du crédit aux particuliers a vu le jour à la fin des années 1960 dans la plupart des pays « développés ». Les politiques publiques ont d'abord été centrées sur l'accès à la propriété puis, depuis le début des années 1980, sur l'ensemble des modes de financement. L'Union Européenne, notamment, a procédé à la libéralisation des mouvements de capitaux et à l'établissement d'un cadre réglementaire harmonisé pour les services financiers, ce qui a entraîné une déréglementation des taux d'intérêts, une élimination des contrôles sur le crédit et une réduction des restrictions apportées aux activités bancaires. Le rythme a été différent selon les pays : le contrôle du crédit a été aboli au Royaume-Uni en 1980, progressivement entre 1984 et 1987 en France, en 1990 au Luxembourg, en Belgique et en Italie, en 1994 en Grèce. Une batterie d'outils a été élaborée pour que l'expansion du crédit se fasse dans les meilleures conditions possibles : mesures de contrôle de l'offre (standards prudentiels, taux de l'usure, protection contre les conditions abusives, ...), mesures de contrôle de la demande (méthode du « scoring », fichiers recensant les incidents de remboursement de crédits, ...).

Le succès de ces politiques fut indéniable. Pour le mesurer sont utilisés généralement les comptes nationaux, fournissant l'encours de crédit aux particuliers. Afin d'effectuer des comparaisons dans le temps et l'espace, cet encours est habituellement rapporté au Revenu disponible des ménages, également tiré des comptes nationaux, ou - dans de rares cas - à l'effectif de la population, en vue d'obtenir un montant de l'endettement moyen par habitant (OEE, 2005). La France, par exemple, a vu l'encours de crédits aux particuliers multiplié par 10 en seulement 25 ans, passant de 57 milliards d'euros en 1977 à 587 milliards en 2002. Cet encours, qui représentait seulement 13% du revenu disponible brut des ménages en 1965, en représentait en 2003 pratiquement 60%.

Graphique 1 : Evolution de la part de l'encours d'endettement des ménages de certains pays européens dans leur revenu disponible net (%)



Sources : Comptes nationaux, Eurostat

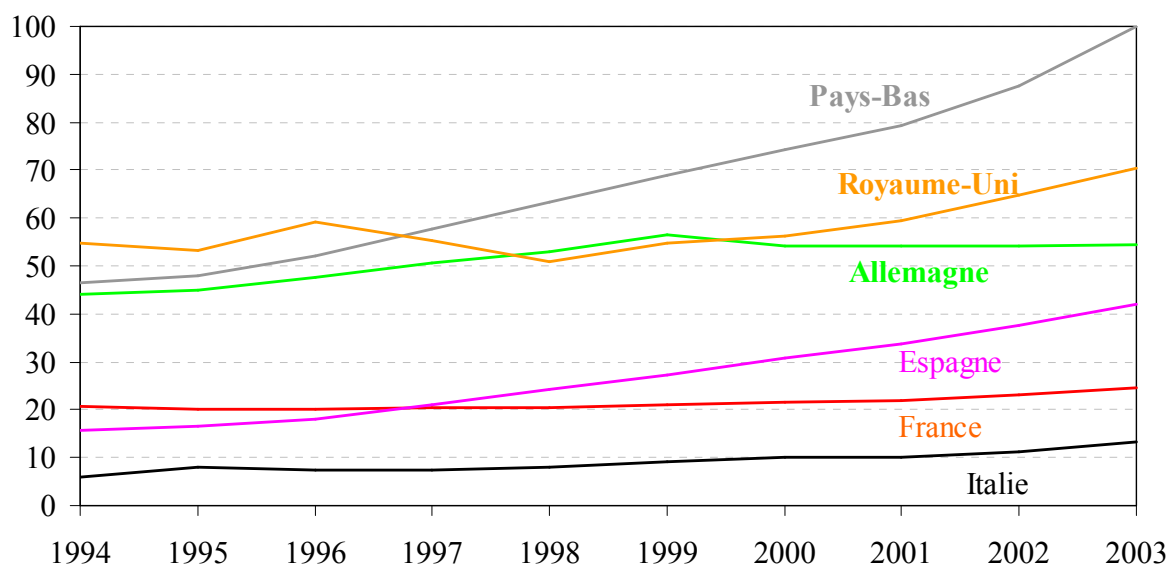
A l'issue du calcul du ratio endettement / Revenu disponible net des ménages pour les pays pour lesquels on dispose de données relativement fiables, on constate que (graphique 1) :

- Les pays de l'Est ont une charge d'endettement très faible, qui commence toutefois à augmenter depuis 2001 ;
- l'Italie semble particulièrement isolée, avec un faible endettement perdurant depuis de nombreuses années ;

- la France et la Belgique sont à un niveau intermédiaire, légèrement inférieur à celui de l'Autriche ;
- les taux d'endettement du Royaume-Uni et de la Suède sont assez proches, supérieurs à 100%, pouvant être comparés à ceux des Etats-Unis ou de l'Australie et deux fois plus élevés que celui de la France ;
- les ménages espagnols et portugais, moins endettés que les français au milieu des années 1990, ont dorénavant rejoint le Royaume-Uni et la Suède ;
- l'Allemagne est le seul pays où l'indicateur tend à stagner voire diminuer, se faisant rattraper maintenant par la Finlande où la croissance a été très importante ;
- le Danemark et les Pays-Bas sont loin devant les autres pays européens, avec une charge d'endettement représentant plus de 200% du revenu disponible net des ménages.

Le retard de certains pays européens par rapport aux autres est particulièrement visible en matière de crédits immobiliers. La part de l'endettement immobilier des ménages français dans le Produit intérieur brut national reste par exemple pratiquement stable depuis 1980, de l'ordre de 20%, largement inférieur à ce que l'on peut observer en Allemagne. Au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le niveau est non seulement supérieur, mais également en forte augmentation sur la période récente (graphique 2).

Graphique 2 : Comparaison de l'évolution de la part de l'endettement immobilier des ménages français dans le PIB à celle de certains pays de 1980 à 2001 (%)



Source : European mortgage federation

Ces différences sont le fait de la conjonction de multiples facteurs n'agissant pas nécessairement dans le même sens. En matière immobilière, selon la *European Mortgage Federation*, il n'y a pas de lien clairement établi entre la proportion de propriétaires de leurs logements et l'encours de crédits immobiliers rapporté au revenu disponible des ménages. On constate en effet que pour un niveau sensiblement identique de la proportion de propriétaires (autour de 60%), le taux d'endettement des ménages en crédits immobiliers varie de 40% en Finlande à 45% en Belgique, 75% au Portugal et 90% au Royaume-Uni, tandis que les Pays-Bas conjuguent une proportion de propriétaires plus faible (de l'ordre de 50%) et un taux avoisinant 120%. Le lien est un peu plus significatif entre l'augmentation des prix des

logements et l'augmentation de l'encours d'endettement à long terme sur la même période (OBSERVATOIRE DE L'EPARGNE EUROPEENNE, 2002). Les prix ont en effet augmenté de plus de 90% aux Pays-Bas. Mais ce lien n'est clairement établi, l'endettement ayant par exemple autant augmenté en Allemagne qu'en France et en Belgique alors que les prix du logement sont restés relativement stables (5% contre environ 35%).

Des spécificités nationales en matière d'utilisation du crédit à la consommation jouent également vraisemblablement un rôle non négligeable : différences dans les réglementations, le niveau de développement du marché (qui se développe beaucoup dans des pays tels que l'Espagne), la conjoncture économique. On peut présumer qu'il y a tout de même dans certains pays une résistance plus forte des mentalités à l'égard du crédit, relayée par les inquiétudes des associations de consommateurs.

En calculant l'endettement moyen par habitant en 2001, on constate que le classement reste sensiblement le même qu'en utilisant le critère du revenu disponible brut, mis à part pour la France qui remonte de quelques places (tableau 1).

Tableau 1 : Endettement par habitant au 1/1/2001 (euros)

	(Encours endettement / population) au 1/1/2001 (euros)
Danemark	32 242
Pays-Bas	25 569
Royaume-Uni	20 713
Allemagne	18 351
Suède	14 949
Autriche	12 652
Belgique	9 595
France	9 449
Finlande	8 480
Portugal	8 068
Espagne	8 049
Norvège	7 321
Italie	4 945
Slovénie	1 786
Pologne	483
Hongrie	465
Slovaquie	303
Slovaquie	303
Lettonie	183
Lituanie	74

Sources : Eurostat et INED

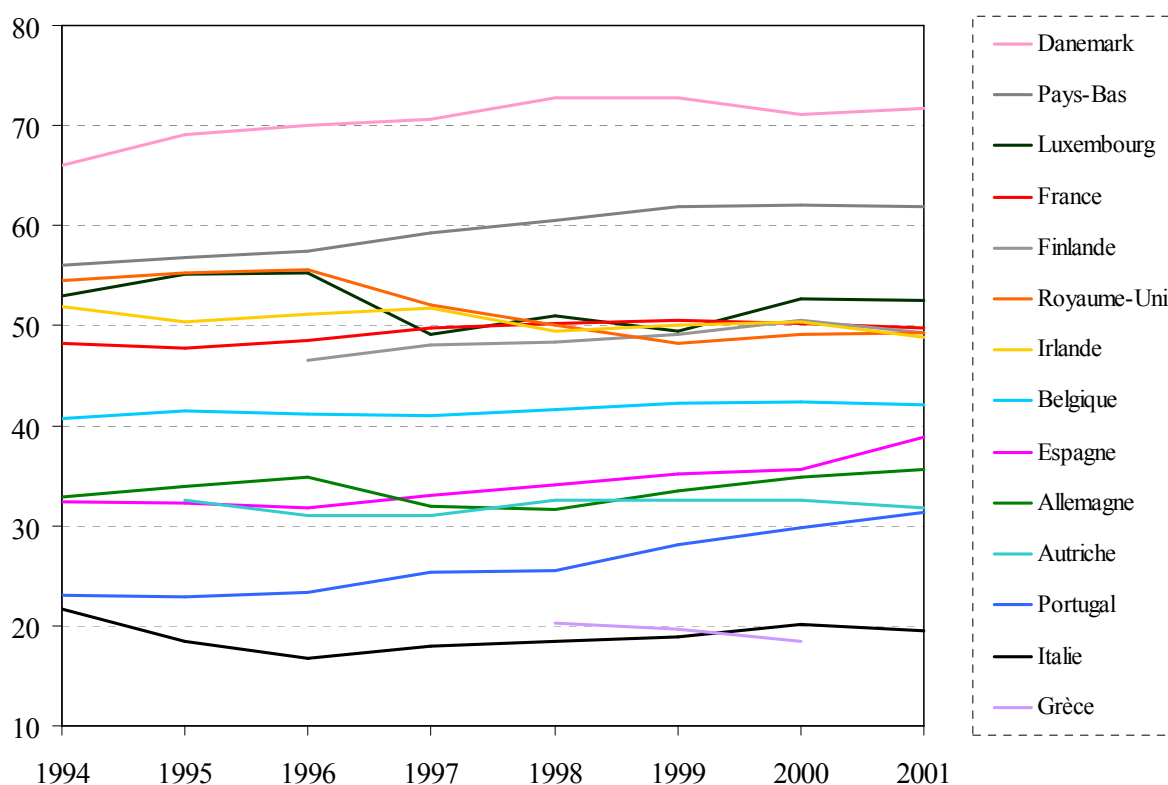
Le minimum serait de rapporter l'encours de crédits au revenu des ménages endettés ou tout au moins au nombre de ménages endettés, mais il s'avérerait jusqu'à il y a peu difficile de trouver des données récentes relatives à la proportion de ménages endettés dans les différents pays du monde (tableau 2). En outre, les questions exactes posées dans les enquêtes pour parvenir à ces résultats ne sont la plupart du temps pas explicitées, de telle sorte qu'il faut interpréter ces chiffres avec prudence.

Tableau 2 : Proportion de ménages endettés dans divers pays du monde (%)

	Part des ménages endettés	Avec prêt immobilier	Avec prêt à la consommation	Source
Allemagne de l'Ouest	42,9	27,2	22,5	1993 Income and Expenditure Survey
Italie	19,1	9	12,2	1998 Survey of Household Income and Wealth.
Pays Bas	65,7	42,6	32	1998 Center Savings Survey
Royaume-Uni	-	31,8 (45)	14,2	1997/1998 Financial Research Survey, 1996 Family Expenditure Survey pour la valeur entre parenthèses
Etats-Unis	75,1	44,6	48,5	1998 Survey of Consumer Finance
Canada	68	35		1999 Survey of Financial Security

Le dispositif du Panel européen des ménages (European Community Household Panel, ECHP) est une des seules sources harmonisées au niveau européen comportant des questions relatives aux crédits souscrits par les ménages. Dès lors il va être possible de comparer différents pays sur la même base. On a pu calculer, lorsque cela était possible, la proportion de ménages endettés entre 1994 et 2001. Force est de constater que les différences sont extrêmement importantes (graphique 3)

Graphique 3 : Evolution de la proportion de ménages endettés (en %) de 1994 à 2001



Source : Panel européen des ménages

Les différences sont très marquées entre les pays : 20% de ménages endettés en Italie et en Grèce, entre 30 et 40% en Espagne, Allemagne, Autriche et Portugal, aux alentours de 50% pour bon nombre de pays et jusqu'à 70% aux Pays-Bas. Il y a par contre peu d'évolutions au cours de la décennie 1990. Le Portugal, l'Espagne et dans une moindre mesure les Pays-Bas sont les seuls pays ayant connu une croissance non négligeable. Depuis les proportions ont dû se maintenir quelque peu, comme c'est le cas pour France.

Ce calcul permet aussi de déterminer l'endettement moyen par ménage endetté, ce qui permet un gain d'informations par rapport au calcul usuel de l'endettement par habitant :

- Le classement change quelque peu puisque l'Allemagne passe au premier rang des 11 pays ayant pu être étudiés, tandis que l'Italie et l'Espagne gagnent quelques places alors que la France et la Finlande en perdent ;
- les écarts entre pays se gomment et trois groupes relativement homogènes peuvent être distingués : Allemagne, Danemark, Royaume-Uni, Autriche, Pays-Bas ont un encours de l'ordre de 100 000 euros par ménage endetté en 2001 ; le Portugal, l'Italie et l'Espagne ont un endettement inférieur d'un tiers à celui du premier groupe ; la Belgique, la France et la Finlande un encours 2 fois moins élevé.

Tableau 3 : Comparaison de l'encours de crédits par habitant et par ménage endetté en 2001

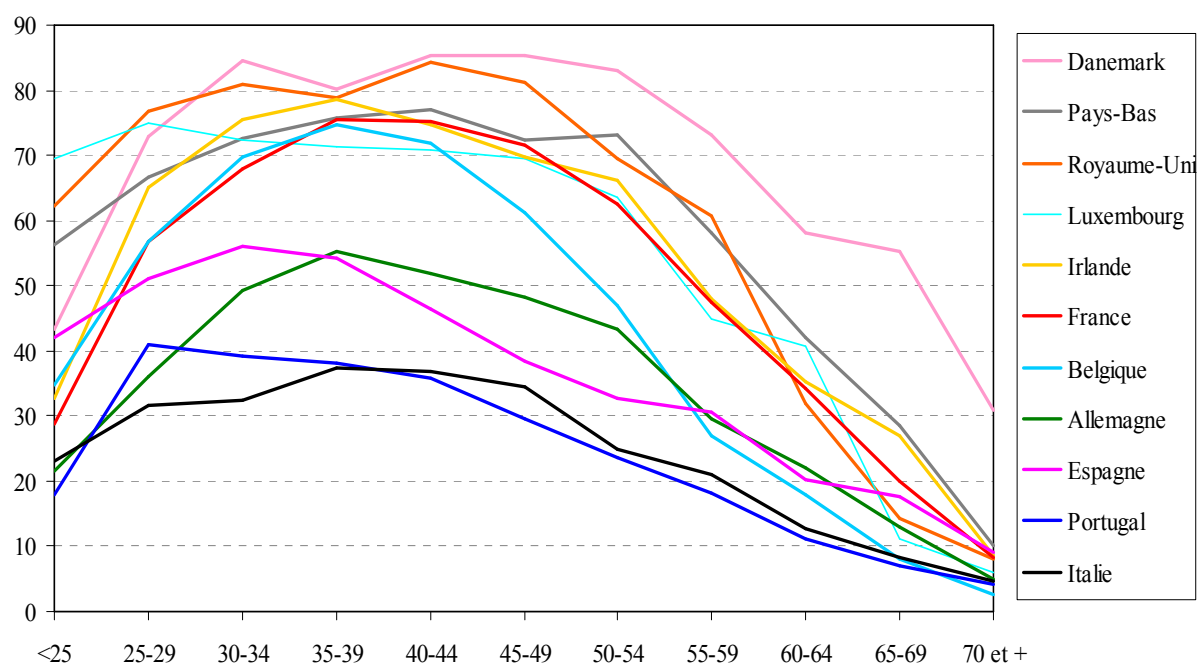
	(Encours endettement / population) au 1/1/2001 (euros)	Classement selon critère colonne (1)	(Encours endettement / ménage endetté) au 1/1/2001 (euros)	Classement selon critère colonne (3)
Allemagne	18 351	4	112 569	1
Danemark	32 242	1	98 012	2
Royaume-Uni	20 713	3	96 732	3
Autriche	12 652	5	96 728	4
Pays-Bas	25 569	2	95 871	5
Portugal	8 068	9	77 733	6
Italie	4 945	11	65 829	7
Espagne	8 049	10	62 864	8
Belgique	9 595	6	54 691	9
France	9 449	7	45 784	10
Finlande	8 480	8	38 817	11

Source : Panel européen des ménages

L'analyse de la proportion de ménages endettés selon l'âge est porteuse d'enseignements (graphique 4). Hormis les 4 pays où la proportion d'endettés est extrêmement faible (Allemagne, Espagne, Portugal, Italie), entre 70 et 80% des ménages européens âgés de 30 à 50 ans sont endettés. La différence dans la proportion globale se fait par le biais d'une

diffusion du crédit chez les plus jeunes et les plus âgés plus ou moins progressive. Ainsi, ce ne sont pas nécessairement dans les pays où la proportion globale de ménages endettés est la plus élevée que l'on observera la plus forte proportion de ménages endettés en difficulté. Ces difficultés surviennent surtout en effet aux âges intermédiaires, les plus propices aux « accidents de la vie » (divorce, séparation, périodes de chômage, ...).

Graphique 4 : Proportion de ménages endettés selon l'âge en 2001 (%)



Source : Panel européen des ménages

Si cela permet dans une certaine mesure des comparaisons nationales, diviser l'encours d'endettement par le revenu disponible des ménages ou calculer un endettement moyen par habitant voire par ménage endetté n'est pas une indication réelle de la charge de leurs remboursements périodiques de crédits dans leur budget mensuel. En effet, un encours important mais relatif à une majorité de crédits d'une durée supérieure à 20 ans peut représenter une charge mensuelle de remboursement moins importante que des crédits de petits montants, principalement à la consommation, aux taux souvent élevés, accumulés par un même ménage. Un tel calcul est difficile à faire au moyen des seules statistiques nationales. Il faudrait connaître le total des mensualités de remboursement de chaque ménage endetté. Cela peut être fait au moyen d'une enquête ponctuelle, mais aucune enquête harmonisée au plan international ne permet d'obtenir l'ensemble des renseignements nécessaires. Seul le Panel européen des ménages comptabilise des mensualités de remboursement, mais uniquement celles relatives à des crédits immobiliers. Cela permet toutefois d'obtenir un résultat particulièrement intéressant : pour l'écrasante majorité des pays, les remboursements mensuels de crédits immobiliers représentent en moyenne environ 20% des ressources mensuelles des ménages endettés au titre de l'immobilier (tableau 4). Seules l'Irlande et l'Autriche font exception. Les différences observées entre les pays en matière d'encours total de crédits immobiliers seraient donc plutôt liées à la durée des prêts.

Tableau 4 : Taux d'effort moyen en matière de crédit immobilier pour les ménages endettés à ce titre en 1994 et 2001

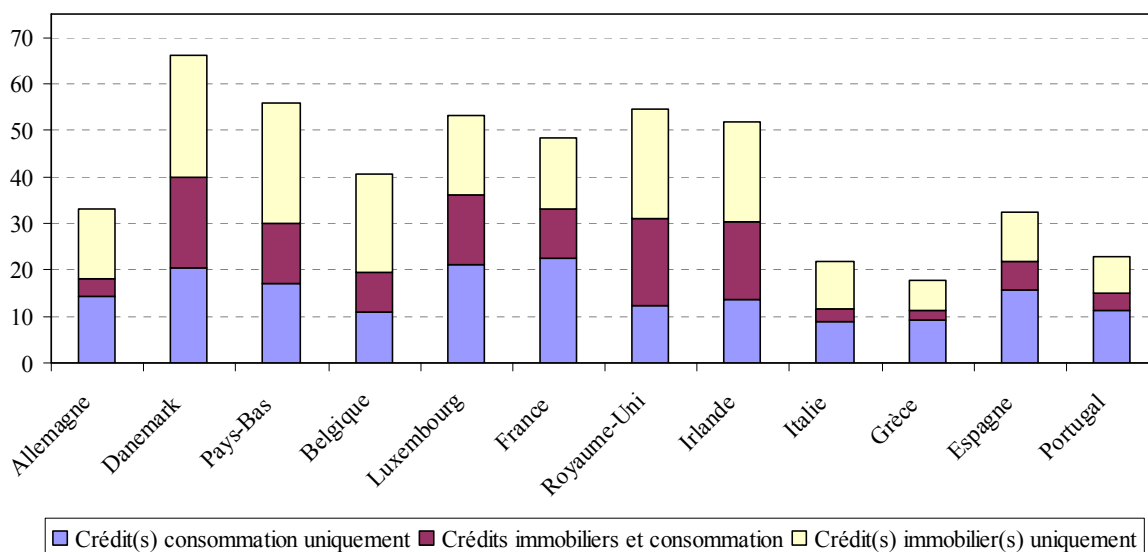
	Taux d'effort immobilier (%) 1994	Taux d'effort immobilier (%) 2001
Allemagne	20,4	20,9
Danemark	22,0	20,7
Pays-Bas	18,5	19,9
Belgique	17,5	17,0
Luxembourg	19,0	18,4
France	21,6	21,0
Royaume-Uni	18,3	17,6
Irlande	14,2	13,2
Italie	20,8	21,3
Espagne	20,5	22,3
Portugal	17,9	21,9
Autriche	-	10,3
Finlande	-	19,1

Source : Panel européen des ménages

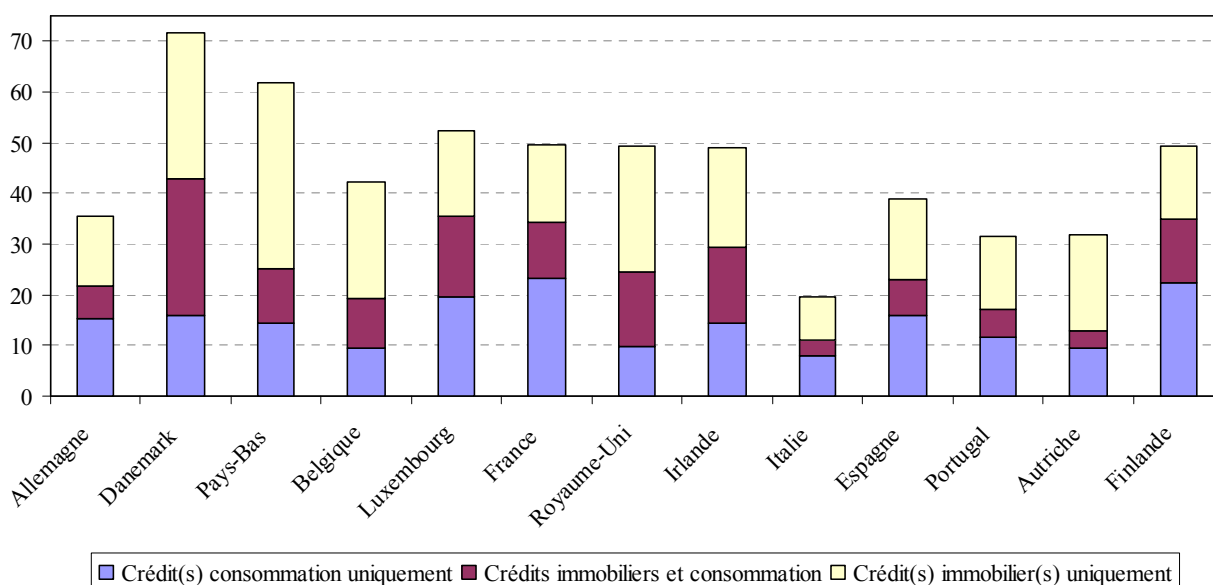
En essayant de collecter des informations relatives à l'objet des crédits souscrits dans chaque pays, on se heurte encore une fois à d'importantes lacunes de l'information statistique. Des associations nationales publient régulièrement des statistiques sur la production des établissements financiers, permettant de mieux ventiler les crédits selon leur objet, mais ces organisations étudient uniquement l'activité de leurs membres et les définitions utilisées ne sont pas nécessairement harmonisées. Le Panel européen des ménages permet d'éclaircir quelque peu cette question (graphiques 5 et 6). La composition de l'endettement des ménages varie énormément d'un pays à l'autre :

- les pays d'Europe centrale et du Sud comportent une part importante de ménages endettés n'ayant que des crédits à la consommation ;
- au Royaume-Uni, en Irlande et au Danemark, les ménages cumulant crédits immobiliers et à la consommation sont plus fréquents qu'ailleurs ;
- entre 1994 et 2001, la répartition a peu évolué, plutôt en faveur des crédits immobiliers lorsque la part des ménages endettés a augmenté sur la période.

Graphique 5 : Répartition de la proportion de ménages endettés (en %) selon la nature de l'endettement en 1994



Graphique 6 : Répartition de la proportion de ménages endettés (en %) selon la nature de l'endettement en 2001

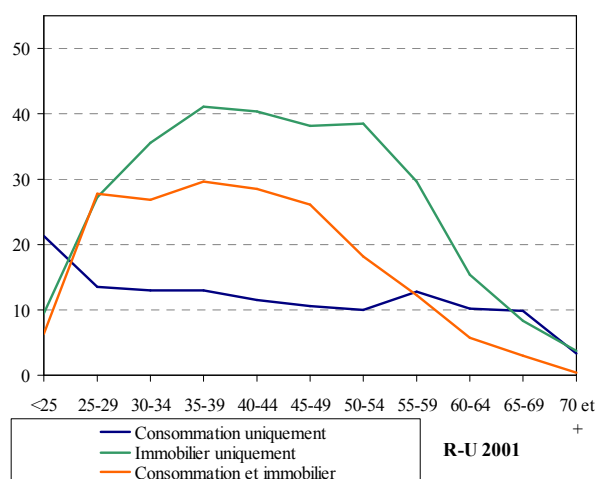
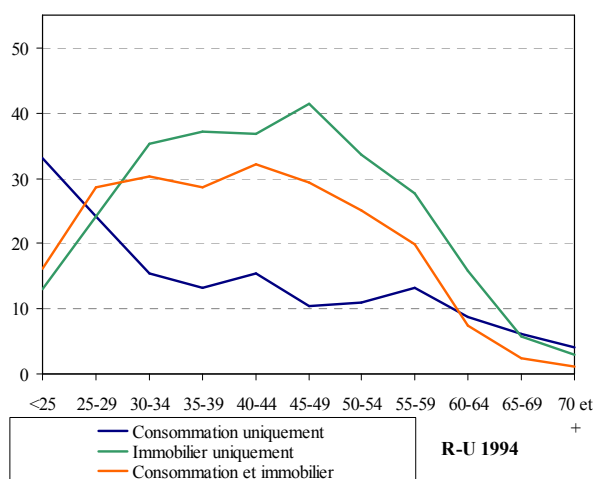
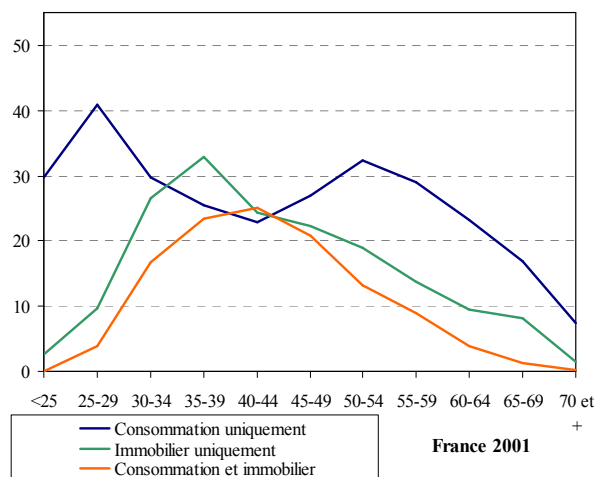
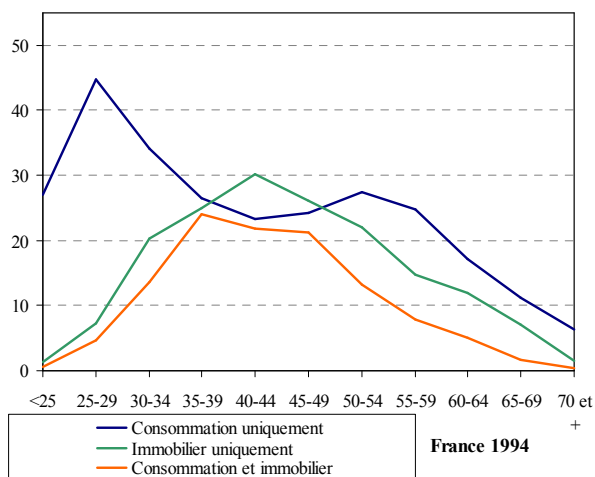
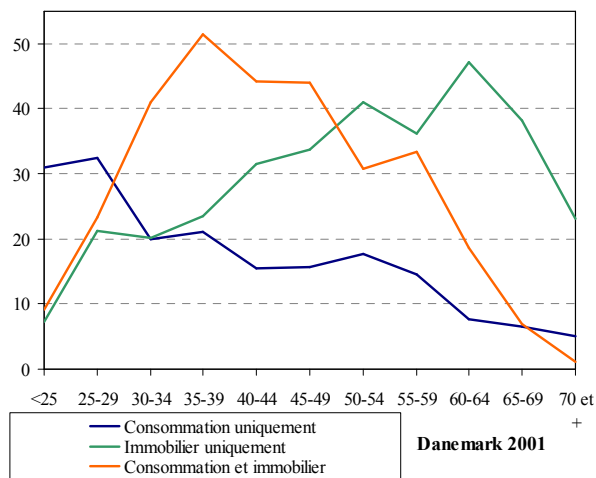
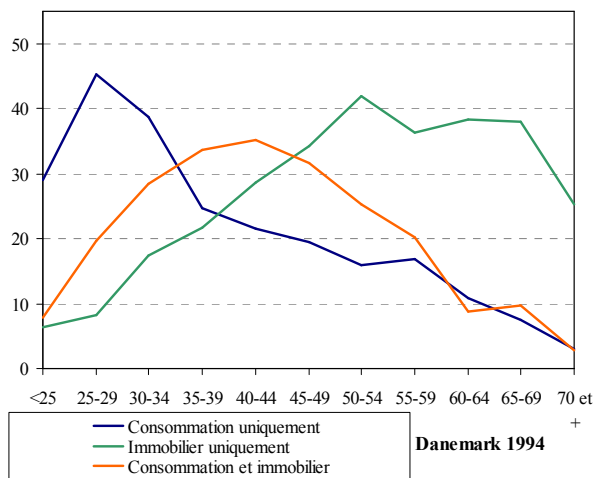


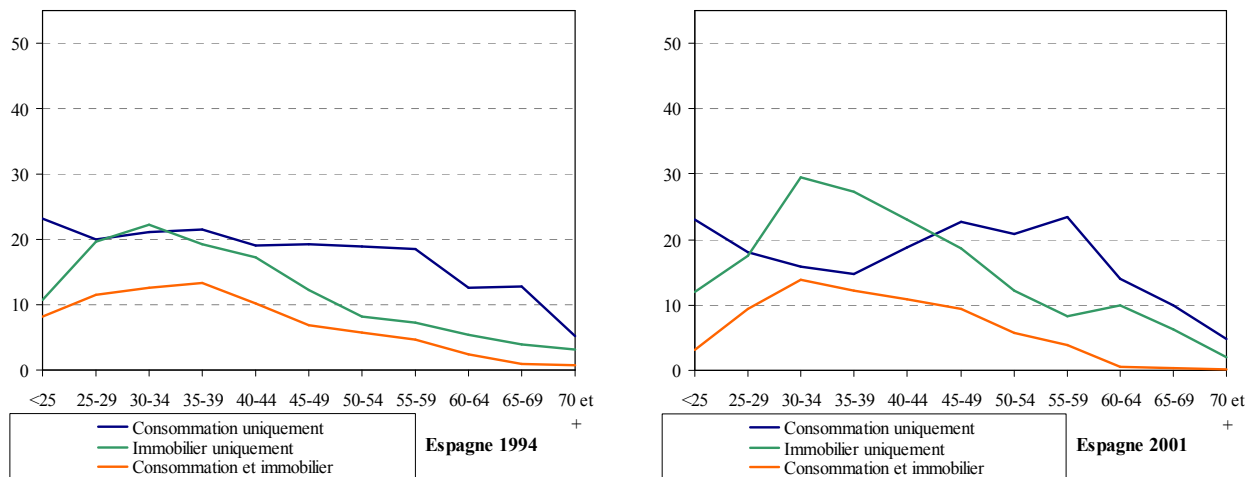
Source : Panel européen des ménages

Selon l'âge, le schéma général est le suivant (graphique 7) :

- Dans tous les pays, les moins de 30 ans sont plutôt utilisateurs de crédits à la consommation uniquement ;
- La proportion de ménages endettés au titre de l'immobilier devient importante à partir de 30 ans avant de décroître aux alentours de 45 ans dans les pays du Sud, 55 ans au Royaume-Uni et encore plus tardivement au Danemark ;
- Au Royaume-Uni l'endettement mixte commence relativement jeune et perdure jusqu'à un âge plus avancé que dans les autres pays (c'est entre 35 et 45 ans qu'elle est généralement la plus forte).

Graphique 7 : Proportion de ménages endettés selon l'âge et la nature de l'endettement (%)





Source : Panel européen des ménages

B – Mise en évidence des difficultés financières d’une proportion non négligeable des ménages européens

a) Les impayés de crédits

Les indicateurs utilisés le plus fréquemment pour mettre en évidence d’éventuelles difficultés financières liées au crédit sont la part des crédits impayés et le taux de créances douteuses, relativement faibles dans certains pays, de l’ordre de 3 à 7% en France. D’aucuns en concluent souvent non seulement que le coût social est relativement faible mais également que les problèmes financiers des ménages endettés sont souvent surestimés par les médias.

Le « Panel européen des ménages comporte des questions relatives à « l’impossibilité de payer à temps » au cours de l’année des traites de crédits immobiliers, de crédits à la consommation mais aussi des factures de toute nature (loyer, électricité, gaz). La proportion de ménages endettés faisant face à des impayés de crédits était relativement plus importante dans l’ensemble des pays en 1994 qu’en 2001, vraisemblablement car ces derniers étaient encore sous l’emprise des effets du retournement conjoncturel et du « credit crunch » de la fin des années 1980. La stabilisation fut toutefois assez rapide, dès 1996. Il y aurait donc une amélioration sensible et significative de la situation au cours de la décennie 90, tendant à accréditer l’efficacité des mesures de contrôle de l’offre et de la demande. Les situations nationales sont très contrastées en termes de niveau (tableau 5) :

- En 1994, Autriche, Pays-Bas, Luxembourg voient cette proportion ne pas excéder 4% tandis qu’elle s’élève de 8 à 10 % au Portugal, France, Belgique et Italie, entre 11 et 13% au Royaume-Uni, en Irlande et Espagne.
- Entre 1994 et 2001, tous les pays voient cette proportion – maintenant comprise entre 1,5 et 7% - être divisée par plus de deux à l’exception de la Belgique.

Le résultat paraît particulièrement faible aux Pays-Bas et au Danemark au regard de leur niveau d’endettement. On notera toutefois que les marchés hypothécaires sont très hétérogènes. Ceux du Nord de l’Europe sont beaucoup plus diversifiés, avec parfois la possibilité de choisir entre différents barèmes de remboursement et d’ajustement des taux d’intérêt, ou encore de négocier un allongement de la durée de remboursement du crédit en cas

de difficulté de paiement des mensualités. Ainsi, dans certains pays, il est possible que la survenue d'un impayé puisse être plus facilement évitée ou tout au moins retardée que dans d'autres.

La faiblesse de la proportion globale de ménages faisant face à des difficultés pour rembourser leurs crédits une année donnée masque des disparités selon l'âge et la nature de l'endettement :

- la faiblesse de la proportion de ménages ayant des impayés parmi les ménages les plus endettés uniquement au titre de l'immobilier masque la fragilité d'une part non négligeable des détenteurs de crédits à la consommation (tableau 5) : au Danemark, par exemple, 12,7% des détenteurs de crédits exclusivement non immobiliers ont connu des incidents de paiement en 1994 contre 6,3% des ménages endettés.

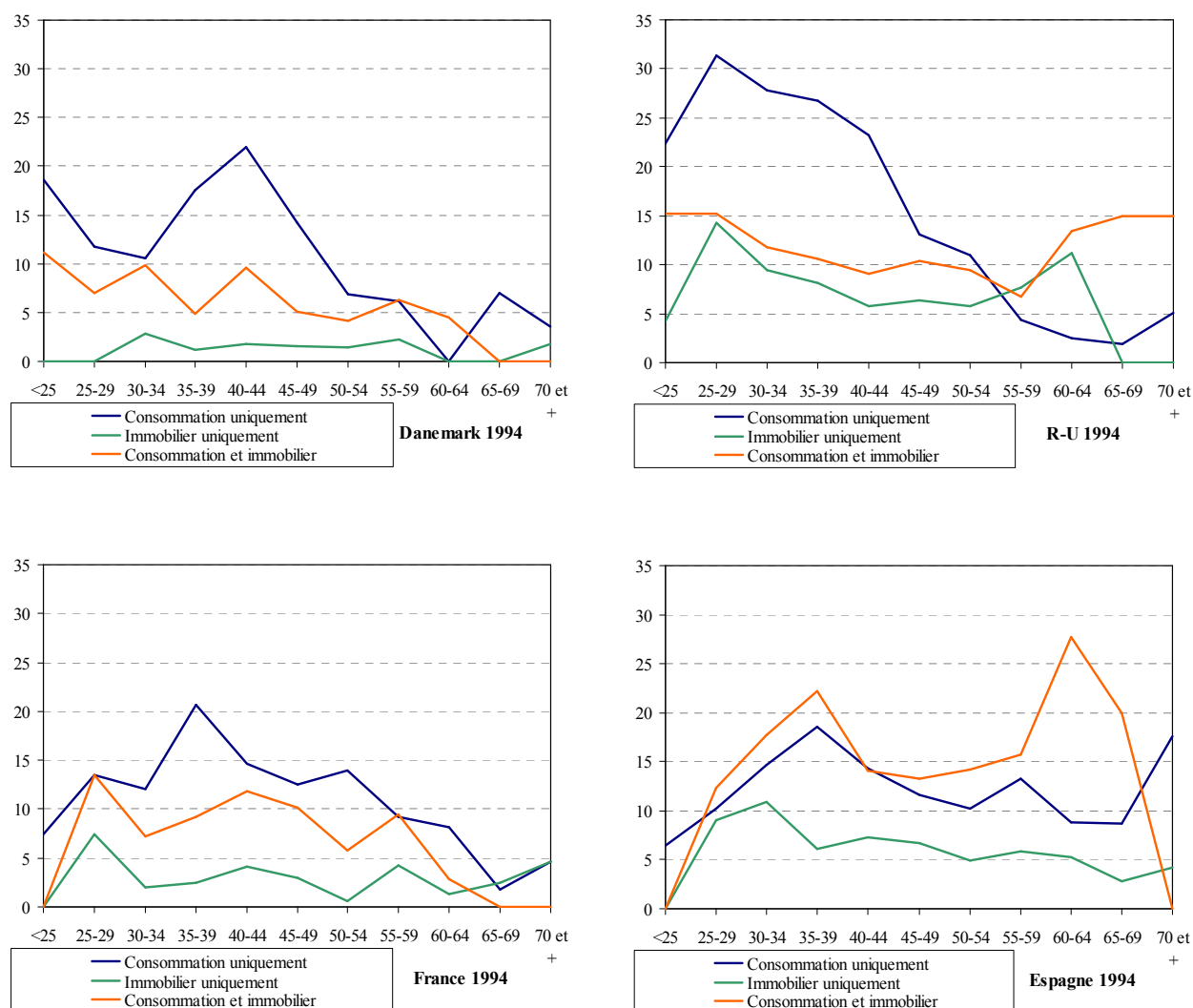
- la faiblesse de la proportion de ménages ayant des impayés parmi les ménages les plus âgés masque les difficultés des plus jeunes, plus particulièrement pour ceux endettés uniquement au titre de la consommation (graphique 8).

Tableau 5 : Proportion de ménages ayant des impayés de crédits au cours de l'année selon la nature de l'endettement

	Non endettés		Crédits consommation seuls		Crédits immobiliers seuls		Crédits immobiliers et consommation		Ensemble		Ménages endettés	
	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001	1994	2001
Irlande	0,2	0,0	16,3	9,8	6,8	1,5	18,1	7,8	6,8	2,9	13,0	5,9
Espagne	1,3	0,5	13,0	5,0	7,1	2,0	16,9	8,8	4,7	2,0	11,8	4,4
Royaume-Uni	1,1	0,5	19,0	3,4	7,6	0,6	11,1	1,3	6,7	1,0	11,3	-
Italie	0,7	0,6	13,1	7,6	5,0	1,8	13,2	12,1	2,6	1,6	9,4	5,7
Belgique	1,6	0,4	17,5	18,3	3,9	1,5	11,4	9,7	4,7	3,2	9,2	7,2
France	0,6	0,1	12,3	6,1	3,1	1,0	9,4	4,7	4,5	2,1	8,8	4,2
Portugal	0,4	0,4	10,8	5,6	4,2	1,5	7,8	1,6	2,2	1,2	8,0	3,1
Allemagne	0,6	5,8	12,4	0,7	1,8	2,1	3,4	3,7	2,6	4,4	6,6	1,8
Danemark	1,0	0,3	12,7	5,8	1,4	0,3	6,4	0,8	4,5	1,3	6,3	1,7
Luxembourg	1,2	0,0	5,8	0,3	1,2	0,9	5,4	1,0	2,8	0,4	4,2	0,7
Pays-Bas	0,2	0,2	3,9	3,0	0,1	0,6	3,0	2,6	1,2	1,0	1,9	1,5
Finlande		0,0		11,7		5,8		10,9		4,8		9,7
Autriche		0,5		3,0		0,4		1,5		0,8		1,3

Source : Panel européen des ménages

Graphique 8 : Proportion de ménages ayant des impayés de crédits selon l'âge et la nature de l'endettement dans quelques pays d'Europe en 1994 (%)



Source : Panel européen des ménages

b) les difficultés financières de nombreux ménages endettés sont également matérialisées par les autres postes de consommation

De nombreux ménages font face à des impayés de toute nature (tableau 6) : la proportion s'étend de moins de 5% en 1994 (Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas) à près de 15% en Irlande et au Royaume-Uni, avant de diminuer peu à peu jusqu'en 2001 où elle ne dépasse pas 7%, sauf pour la Finlande où le niveau reste élevé. Grâce aux données EU-SILC 2005, on constate qu'entre 2001 et 2005 la situation s'est dégradée dans tous les pays étudiés. On retrouve le niveau prévalent au milieu des années 1990. Il convient de signaler de plus que ces impayés sont sous-estimés car aucune question n'est posée en ce qui concerne d'éventuels arriérés d'impôts. Pour la France, où cette question a été ajoutée, on obtient une proportion de 14%, 8,2% et 10% respectivement pour 1994, 2001 et 2005 au lieu de 11,8%, 6,9% et 9% au moyen des données harmonisées, soit une sous-estimation de la proportion de ménages ayant

des impayés d'environ 15%, ce qui n'est pas négligeable. Reste à savoir quelle est l'ampleur de cette sous-estimation chez les autres pays européens.

Tableau 6 : Proportion de ménages ayant des impayés de toute nature (hors impôts) entre 1994 et 2005 (%)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2005
Finlande				15,3	13,5	13,6	11,3	11,2	10,0
Royaume-Uni	14,8	12,9	11,0						6,0
Irlande	14,5	11,3	11,1	9,0	7,4	8,1	5,3	5,3	8,0
France	11,8	9,6	9,6	8,7	8,4	7,2	7,2	6,9	9,0
Belgique	9,8	8,6	8,3	8,3	7,5	6,5	6,0	6,5	7,0
Espagne	8,4	7,2	6,0	7,0	4,8	3,5	3,6	4,2	5,0
Danemark	7,5	5,1	5,1	4,1	4,2	3,7	3,1	3,1	7,0
Italie	6,3	6,4	7,3	6,5	5,1	4,6	4,2	4,6	11,0
Portugal	5,7	4,4	4,0	4,1	3,8	4,3	4,2	3,8	6,0
Allemagne	4,3	4,0	3,1					5,9	6,0
Luxembourg	4,2	3,1	2,9	2,9	3,4	3,2	3,2	3,1	4,0
Pays-Bas	3,7	3,1	3,3	3,0	2,2	1,9	3,3	2,9	6,0
Autriche		3,3	2,7	2,9	1,9	1,7	1,4	1,5	3,0
Suède				4,0	4,6	4,4		2,5	9,0

Sources : Panel européen des ménages ECHP 1994-2001, EU-SILC 2005

Si l'on tient compte de l'ensemble des pays de l'Europe des 25, ce qui est possible depuis la version 2005 de l'EU-SILC, 10% des ménages européens font face à des impayés au cours de l'année 2005 (tableau 7). Les pays les plus touchés sont ceux d'Europe de l'Est. L'Irlande est dorénavant légèrement en-dessous de la moyenne et le Royaume-Uni a rejoint les pays où le problème est le moins préoccupant.

Tableau 7 : Classement des pays européens selon la proportion de ménages confrontés à au moins un impayé au cours de l'année 2005

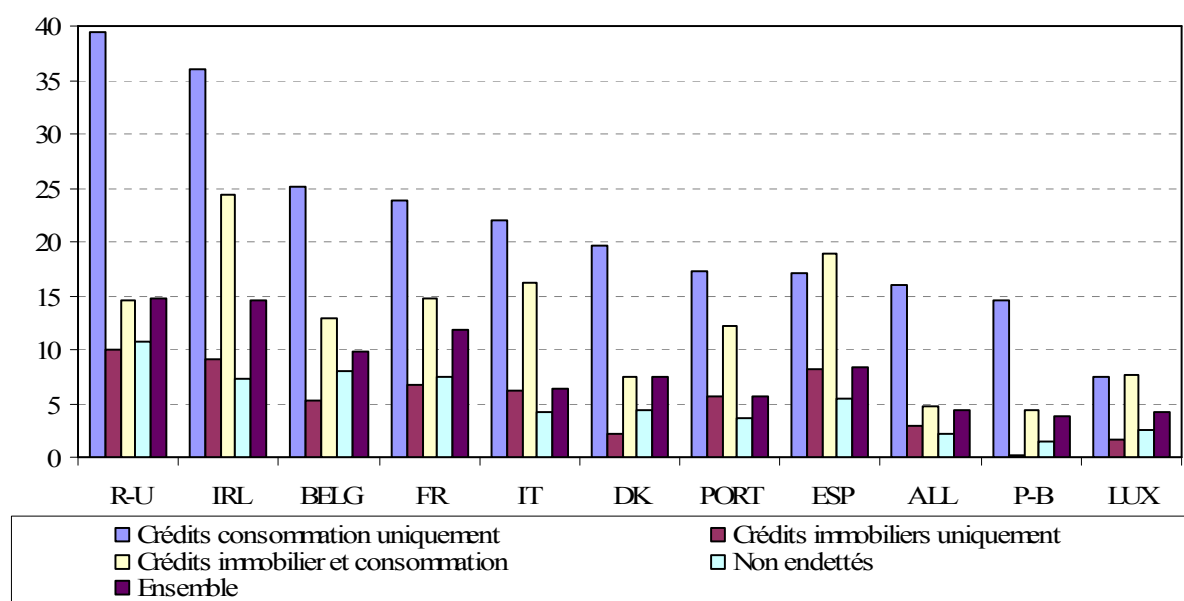
Rang du pays	Pays	Au moins un impayé (%)	Pays	Au moins un impayé de crédit immobilier ou loyer (%)	Pays	Au moins un impayé de crédit à la consommation (%)
1	Greece	33	Iceland	8	Greece	12
2	Latvia	23	Greece	7	Cyprus	11
3	Poland	23	Cyprus	7	Iceland	8
4	Lithuania	20	Norway	6	Poland	6
5	Cyprus	19	Czech	6	Latvia	5
6	Hungary	15	Sweden	6	Slovenia	5
7	Iceland	14	Latvia	5	Norway	5
8	Slovenia	14	France	5	Sweden	5
9	Italy	11	UK	5	Denmark	4
10	Norway	11	Finland	4	Hungary	3
11	Czech	10	Slovak	4	Czech	3
12	Estonia	10	Total EU	4	Finland	3
13	Finland	10	Ireland	4	Total EU	3
14	Slovak	10	Netherlands	4	Ireland	3
15	Total EU	10	Italy	3	Germany	3

16	France	9	Belgium	3	UK	3
17	Sweden	9	Denmark	3	Lithuania	2
18	Ireland	8	Germany	3	Italy	2
19	Belgium	7	Poland	2	Slovak	2
20	Denmark	7	Hungary	2	France	2
21	Germany	6	Slovenia	2	Belgium	2
22	Netherlands	6	Portugal	2	Spain	2
23	Portugal	6	Spain	2	Estonia	1
24	UK	6	Luxemburg	2	Netherlands	1
25	Spain	5	Lithuania	1	Portugal	1
26	Luxemburg	4	Estonia	1	Luxemburg	1
27	Austria	3	Austria	1	Austria	1

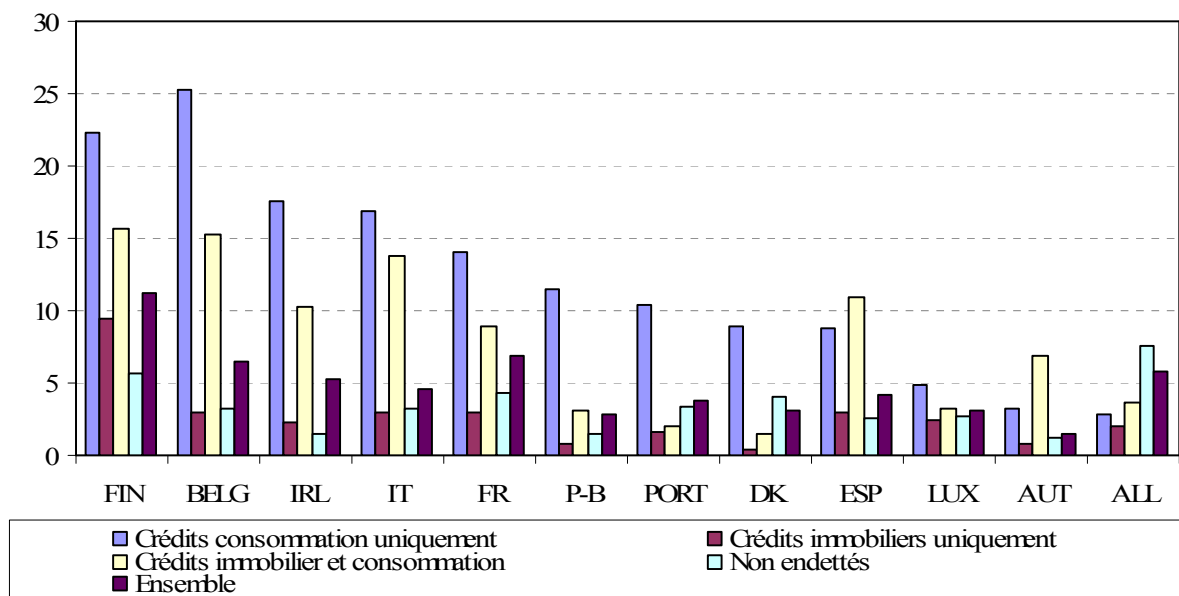
Source : EU-SILC, 2005

Les graphiques 9 et 10 mettent en évidence les difficultés plus grandes rencontrées lorsque l'endettement est constitué uniquement de crédits à la consommation et - dans une moindre mesure - mixte.

Graphique 9 : Proportion de ménages ayant des impayés de toute nature (hors impôts) au cours des 12 derniers mois selon la nature de l'endettement en 1994 (%)

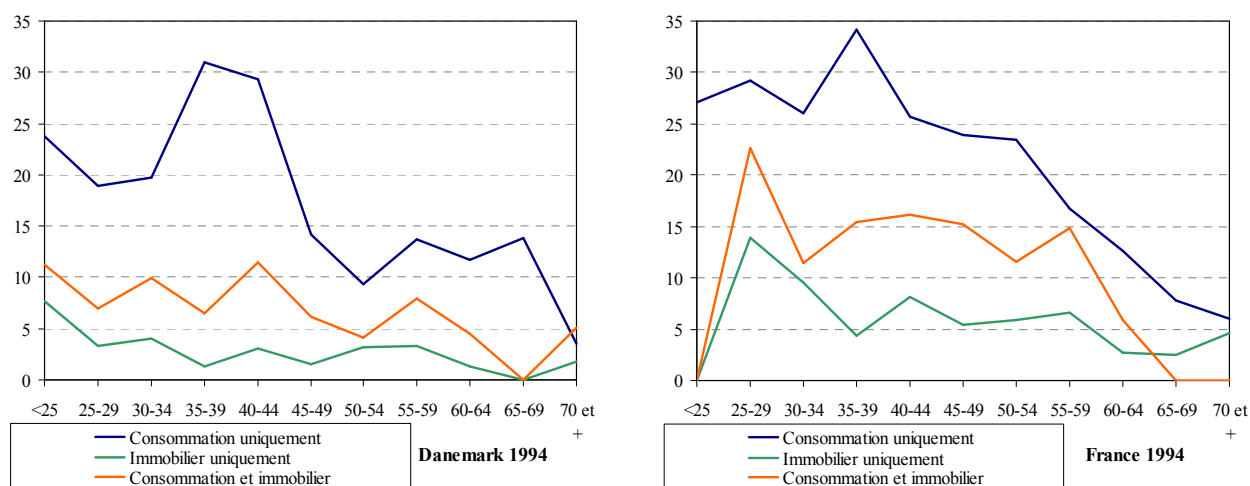


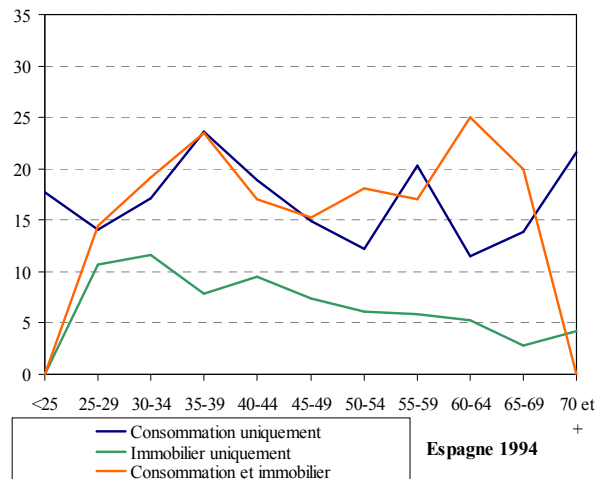
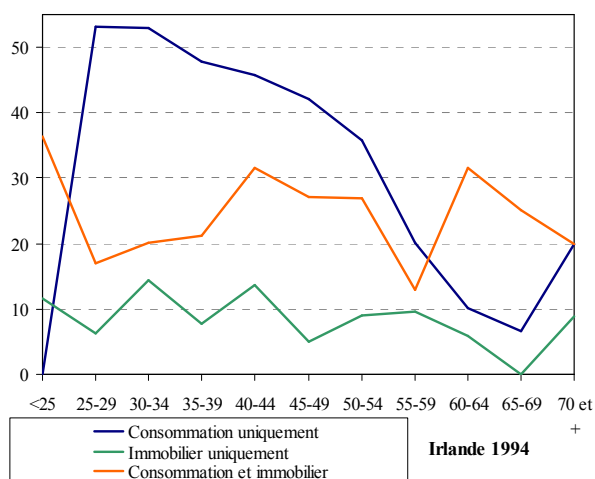
Graphique 10 : Proportion de ménages ayant des impayés de toute nature (hors impôts) au cours des 12 derniers mois selon la nature de l'endettement en 2001 (%)



Les disparités sont encore plus flagrantes si l'on croise l'âge et la nature de l'endettement (graphique 11). Les ménages dont le chef est âgé de 25 à 45 ans endettés uniquement au titre de l'immobilier font face beaucoup plus fréquemment que les autres à des impayés.

Graphique 11 : Proportion de ménages ayant des impayés de toute nature hors impôts selon l'âge et la nature de l'endettement dans quelques pays d'Europe en 1994 (%)





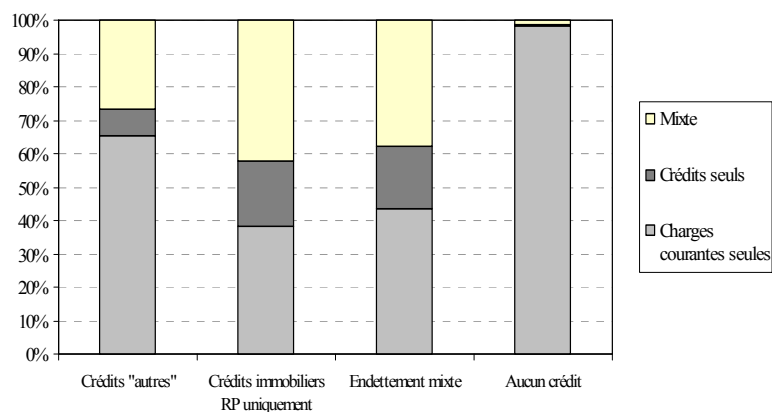
Les individus arbitrent différemment selon le pays entre les impayés de crédits et les impayés d'autre nature. Aux Pays-Bas, deux tiers des ménages endettés ayant des arriérés de paiement n'ont aucun impayé lié au crédit (tableau 8). C'est le cas de la moitié des français, seulement du quart des ménages allemands ou belges. Cela dépend vraisemblablement de la nature des fichiers nationaux de recensement des incidents de paiement. Par exemple, un pays comme l'Allemagne dispose de fichiers recensant non seulement les incidents de remboursement de crédit mais également les impayés de charges courantes. En France, seuls les incidents de crédits aux particuliers et les chèques impayés donnent lieu à une inscription dans un fichier. Le crédit va donc être en France l'engagement que les ménages s'attachent à rembourser en priorité, au détriment des autres postes de consommation. En 2005, une majorité de ménages endettés connaît uniquement des impayés de charges courantes, surtout ceux dotés de crédits exclusivement à la consommation (graphique 12).

Quel que soit le pays, le poste où l'on comptabilise le plus d'impayés est celui des factures diverses. Viennent ensuite les arriérés de loyers puis les mensualités impayées de crédits à la consommation et enfin celles de crédits immobiliers.

Tableau 8 : Proportion, parmi les ménages faisant face à des impayés en 1994, de ménages n'ayant que des impayés relatifs à des postes autres que le crédit (%)

	Proportion de ménages endettés n'ayant que des impayés de charges courantes en 1994
Pays-Bas	64,9
France	46,7
Irlande	37,9
Royaume-Uni	36,9
Portugal	35,5
Italie	32,5
Danemark	30,5
Luxembourg	25,3
Allemagne	25,1
Belgique	24,9
Espagne	18,6

Graphique 12 : Répartition des impayés selon leur nature pour les ménages français (ventilés selon la structure de leur endettement) faisant face à des impayés en 2005 (%)



Source : SRCV 2005, INSEE (architecture EU-SILC + questions additionnelles)

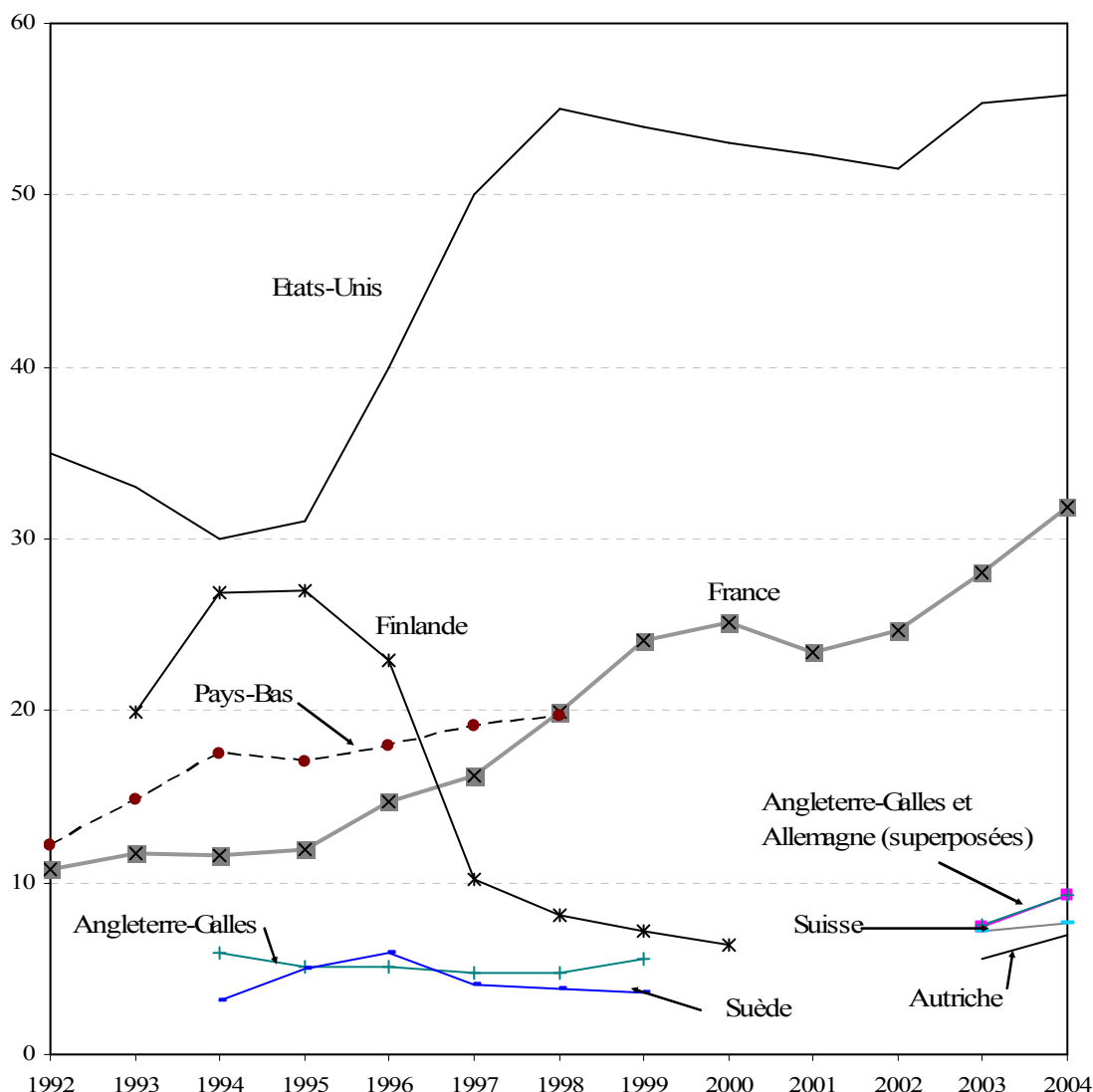
II – Des difficultés financières au surendettement des ménages européens

A – Le surendettement appréhendé du point de vue administratif

La plupart des pays européens se dotent peu à peu de dispositifs de traitement des situations de surendettement des particuliers. Le dépôt d'un dossier de surendettement par un individu ou plusieurs individus ayant des dettes en commun (le plus souvent, un dossier peut être assimilé à un ménage) peut déboucher sur une baisse de taux d'intérêts, un rééchelonnement des dettes, voire leur effacement.

Les statistiques, principalement judiciaires, étant très difficiles à obtenir, la direction générale de la section « santé et protection du consommateur » de la Commission européenne a transmis en 2001 à chaque pays européen un questionnaire portant sur les procédures de surendettement en vigueur. Ce sont notamment ces données que nous avons utilisées pour réaliser le graphique 13. Force est de constater que le résultat est quelque peu décevant tant les dispositifs sont divergents : amiables et/ou judiciaires, peu ou très contraignants, ...

Graphique 13 : Dépôts annuels de dossiers de surendettement pour 10 000 habitants



Il convient de signaler que les statistiques relatives à de nombreux pays incluent des entreprises mais aux Etats-Unis, par exemple, plus de 90% des demandes proviennent de particuliers. En Suède ce sont les statistiques soumises à l' « enforcement service », c'est-à-dire qu'il est tenu compte des procédures amiables précédant le dépôt au tribunal, de même qu'en France. Dans les autres pays, ce sont des statistiques judiciaires. Avec un taux de d'aboutissement des négociations amiables de 70% en France, on peut estimer à 30% la part des dossiers transmis au tribunal, ce qui rapprocherait considérablement la courbe de celles de l'Allemagne et de l'Autriche. Aux Pays-Bas, par contre, il y a plus de dépôts alors que les statistiques sont judiciaires. La Finlande et la France sont au même niveau bien que nous n'ayons pas trouvé la justification de la forte baisse dans les dépôts finlandais, tandis que la Suède est beaucoup moins concernée ; or ces trois pays ont une définition plus large du surendettement que les autres.

La conclusion est claire : à l'heure actuelle, les surendettés au sens « bénéficiaires de procédure de surendettement » ne peuvent être comparés au plan international. Il est impossible de dire qu'il y a plus de surendettés dans un pays que dans un autre. Il faudrait trouver d'autres solutions. Pour autant, ce constat ne signifie pas que la sous-population des

bénéficiaires de la procédure de surendettement ne mérite d’être étudiée plus en avant un jour. Une proportion non négligeable des individus en bénéficie et surtout en bénéficiera au cours de son existence. Prenons l’exemple de la France, où ce sont maintenant plus de 200 000 ménages qui déposent un dossier de surendettement chaque année. Ce chiffre est tout à fait conséquent. Un flux annuel de 200 000 ménages déposants pourrait en fait avoir un impact extrêmement important dans les générations sur le long terme, que l’on peut matérialiser par le calcul d’un indicateur conjoncturel de dépôts. Il suffit pour s’en convaincre, même si les populations concernées sont différentes, de remarquer qu’avec environ 800 000 naissances par an en France on aboutit à un indicateur conjoncturel de fécondité de 2 enfants par femme. Nous avons pu estimer (REBIERE, 2006) des taux de dépôts de dossiers de surendettement oscillant entre 11,1 pour 1000 ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans et 1,5 pour 1000 ménages dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans. Ces taux estimés permettent d’aboutir à un indicateur conjoncturel de 370 pour 1000 (tableau 4).

Tableau 9 : Estimation d’un indicateur conjoncturel de dépôts de dossiers de surendettement (événement renouvelable) en France en 1999

Age	Taux de dépôts estimé pour 1000 ménages de chaque groupe d’âge
- de 25 ans	11,1
25-34 ans	10,4
35-44 ans	9,5
45-54 ans	7,1
55-64 ans	3,1
65 ans et +	1,5
Indicateur conjoncturel de dépôts (pour 1000)	370

Sources : Banque de France, INSEE

Cela ne signifie pas toutefois que chaque ménage français a une probabilité de déposer dans le futur un dossier de surendettement de 37%. Il ne faut pas perdre de vue que le dépôt d’un dossier est un événement renouvelable et que certains ménages (un grand nombre au vu de ce résultat) vont redéposer à quatre, voire cinq reprises.

B – La nécessité de s’affranchir du critère administratif : définition et dénombrement des surendettés

A l’issue d’une revue de la littérature internationale traitant de la thématique, plusieurs possibilités ont été relevées parmi les différents critères utilisés, préconisés ou envisagés pour délimiter le surendettement :

- une vision en termes de difficultés « effectives » : le surendettement est matérialisé par la survenue d’un ou plusieurs impayés, c’est-à-dire une incapacité d’honorer à temps le remboursement des engagements pris ;
- une vision en termes de difficultés « ressenties », dès lors qu’un individu déclare rencontrer des difficultés financières que l’on peut considérer comme suffisamment graves pour le qualifier de « surendetté » ;
- le surendettement matérialisé par le « taux d’effort » élevé du ménage, dès lors que les mensualités de remboursement de crédits représentent plus de 30% du budget du ménage ;

- le surendettement matérialisé par la non satisfaction des besoins jugés essentiels¹ une fois les mensualités de remboursement de crédits honorées. La charge financière du ménage ne lui permet pas de vivre décemment. Même si aucun impayé n'est à déplorer pour l'heure, on peut considérer le ménage comme surendetté car le risque est grand que des défauts de paiement surviennent à court terme.

C'est cette dernière vision que nous avons prise comme définition centrale du surendettement. Tout d'abord, c'est celle qui nous est apparue être la plus pertinente : une analyse des définitions tenant compte de difficultés « ressenties »² et du « taux d'effort »³ a rapidement montré les limites de ces approches. En second lieu, pour le cas français, c'est celle qui s'avère la plus en accord avec la définition pratique faite par les commissions de surendettement. Elle permet de répondre à la question « si tous les ménages français déposaient un dossier de surendettement auprès d'une commission de surendettement, combien de ménages verraient-ils leur dossier déclaré recevable ? ».

En effet les commissions de surendettement retranchent généralement des ressources du ménage les mensualités de remboursement de crédits ainsi qu'une somme jugée nécessaire pour assurer la satisfaction des besoins du ménage considérés comme essentiels. Si le solde est négatif et que le ménage a une dette à rembourser, crédit ou impayé lié à d'autres postes que le crédit, le ménage est considéré comme surendetté et son dossier est déclaré recevable. Cette méthodologie est bien en accord avec l'esprit de la définition selon un critère de non satisfaction des besoins jugés essentiels.

Nous avons donc appliqué au mieux la méthodologie des commissions de surendettement (pour notamment déterminer le forfait théorique utilisée par les commissions de surendettement) afin que l'on ne puisse contester le fait que les ménages ainsi ciblés soient les plus fragiles (cf encadré méthodologique). Nous sommes également ainsi assurés d'estimer l'effectif de la sous-population d'ordre supérieur à celle des bénéficiaires de la procédure de surendettement. Pour simplifier notre propos, nous dénommerons cette approche « impossibilité manifeste de payer ses dettes » (IPD).

On obtient ainsi une borne supérieure, regroupant les ménages à la limite de la « zone rouge » qui, bien qu'ils n'aient pas d'impayés pourraient rapidement basculer dans le surendettement à la moindre survenue d'un imprévu, et ceux qui à la fois seraient éligibles au titre de la procédure et ont accumulé des impayés. C'est cette dernière catégorie, résultat du recoupement entre la vision en termes de « difficultés effectives » (impayés) et celle en termes « d'impossibilité manifeste de payer ses dettes » (IPD) que nous qualifierons de « surendettés ».

Au moyen des données de panel, on aboutit à un stock de ménages en « impossibilité manifeste de payer ses dettes » estimé relativement stable au cours de la période 1994-2001, légèrement supérieur à 2 millions de ménages. Environ un million connaissent déjà des difficultés matérialisées par des impayés (5% des ménages français) et peuvent être selon notre méthodologie qualifiés de « surendettés », 600 000 à 800 000 ayant plusieurs impayés successifs au cours de l'année pour une dette donnée. Les résultats trouvés au moyen de

¹ Les besoins jugés essentiels correspondent ici à un montant forfaitaire, variable selon la composition familiale, déterminé en se basant d'une part sur des estimations de consommations des ménages effectuées à partir de l'enquête Budget des ménages 2001 et d'autre part, sur les méthodes appliquées par les commissions de surendettement, notamment la méthode de la QS et celle des forfaits hygiène/alimentation/habillement déterminées par les commissions de surendettement française pour déterminer qu'un dossier est bien recevable et calculer la capacité de remboursement réelle du débiteur. Pour la méthodologie complète, se référer à REBIERE, 2006

² Au regard des distributions des revenus et des charges des ménages avouant des difficultés, il est apparu clair que nombre d'entre eux n'ont pas une vision objective de leur situation, ni la même échelle de valeurs.

³ A titre d'exemple, selon les données de l'enquête « Patrimoine des Ménages », seulement 26% des ménages interrogés ayant un taux d'effort élevé (supérieur à 30%) avouent connaître parfois des difficultés financières.

l'enquête « Patrimoine des ménages » 1997 sont sensiblement identiques. Pour l'année 2005 on abouti sur la base des données du SRCV à des effectifs légèrement plus importants (cf encadré méthodologique). La hausse des dépôts de dossiers de surendettement ne serait donc pas liée, comme cela est souvent mentionné, à une précarisation de la société mais bien à un rattrapage, à une diffusion de l'information.

Encadré méthodologique : méthodologie de détermination des effectifs de surendettés au sens de la loi et surendettés aux difficultés effectives (inclus dans la sous-population des surendettés au sens de la loi) et illustration à partir des données du SRCV 2005

- Selon la loi il est interdit à une commission de surendettement de fixer une capacité de remboursement supérieure à un montant correspondant à l'application du barème de la quotité saisissable des rémunérations (variable selon la composition du ménage) à la totalité des revenus des individus concernés par le dossier, avant impôts, y compris les prestations sociales (articles L 331-2 et R 331-10-2 du Code de la consommation, L 145-2 du Code du travail), de manière à ce qu'une partie des ressources nécessaires aux dépenses courantes du ménage (dénommée communément "reste-à-vivre") lui soit réservée en priorité, cette fraction de ressources ne pouvant dans tous les cas être inférieure au RMI majoré de 50% si interviennent un couple et/ou des personnes à charge du (des) débiteur(s).

- Ce critère de la quotité saisissable est un barème plancher ; rien n'empêche les commissions de surendettement de fixer un « reste à vivre » supérieur au minimum légal. La plupart d'entre elles usent de cette liberté. Le forfait de base est souvent calculé sur la base du RMI variable selon la composition familiale et de justificatifs divers (impôts, loyer, ...) Si la différence entre les ressources du débiteur et les charges théoriques + les mensualités de crédits si elles existent est négative, il y a surendettement. Nous avons effectué plusieurs tests à partir de l'enquête Budget 2001 :

- application des critères de 6 commissions de surendettement françaises
- prise en compte de l'ensemble des charges réelles sauf 1 forfait hygiène/alimentation/habillement établi sur la base des budgets-types UNAF.

Au final, les commissions, pour déterminer la capacité de remboursement théorique, optent soit pour la méthode de la « quotité saisissable » soit pour celle des « charges théoriques », selon celle qui est la plus favorable au débiteur. C'est ce critère que nous prenons comme critère central et dénommerons les ménages le satisfaisant « surendettés au sens de la loi ».

Illustration pour 2005 :

- Critère de la quotité saisissable (QS) : pour 2 002 651 ménages QS – remboursement de crédits < 0 294 200 n'ont aucun crédit et aucun impayé => 1,7 millions de surendettés potentiels
- Méthode des charges théoriques : en calculant Revenu disponible brut (hors pensions alimentaires et autres transferts versés) – loyer éventuel – IR – RMI variable selon la composition familiale majoré de 30%, on obtient une capacité de remboursement telle que 76% des surendettés selon ce calcul sont également surendettés selon les 7 autres méthodes (critères de 6 commissions de surendettement françaises et prise en compte de l'ensemble des charges réelles sauf 1 forfait hygiène/alimentation/habillement établi sur la base des budgets-types UNAF) => 1,86 millions de surendettés potentiels en 2005

Recoupement des deux sous-populations => 2,5 millions de surendettés au sens de la loi, qu'on dénommera « ménages dans l'impossibilité manifeste de payer leurs dettes » (IPD).

Parmi eux, on dénombre 969 000 ménages surendettés au sens de la loi faisant face à des impayés, soit donc environ 1 million de « surendettés ».

Le surendettement matérialisé par le critère IPD et le stock de ménages satisfaisant le critère des « difficultés effectives » ne se recoupe qu'à hauteur de 50% : pour la moitié des ménages français faisant face à des impayés, ces impayés ne seraient pas justifiés par une situation budgétaire réellement compromise. Pourquoi des individus au niveau de vie acceptable et ne satisfaisant pas les critères de surendettement ont malgré tout des impayés ?

Les ménages non surendettés ayant des impayés ont en fait plus souvent subi une baisse de leur revenu ou patrimoine dans le passé immédiat que les surendettés sans impayé. Ces impayés correspondraient à une réticence plus forte à voir leur train de vie diminuer. Le seul critère des impayés ne suffit donc pas pour prendre la pleine mesure du coût social du crédit aux particuliers.

Dans le rapport réalisé pour le compte de la Commission européenne *Pour une définition opérationnelle européenne commune du surendettement*, des propositions sont faites, inapplicables en l'état actuel du questionnaire EU-SILC qui ne référence pas les crédits ni le montant des mensualités ; mais il est proposé d'intégrer les questions nécessaires lors de la prochaine révision (horizon 2011).

Il est proposé de considérer comme surendetté un ménage satisfaisant conjointement les critères suivants :

- 1 - être poussé sous le seuil de pauvreté par des engagements financiers élevés ;
- 2 - faire face à des défauts de paiements sur au moins un des engagements financiers
- 3- considérer la charge des engagements mensuels « lourde », considérer le paiement des factures courantes « difficile » ou « très difficile » et se sentir dans l'impossibilité de faire face à une dépense imprévue.

On remarque que l'on retrouve dans cette définition les critères que nous avons mentionnés précédemment et étudiés pour la France (« impossibilité manifeste de rembourser les dettes » + « difficultés effectives »).

Par contre la Commission européenne désigne comme « ménages à risque de surendettement » l'ensemble de ceux qui font face à des impayés. Cela paraît quelque peu contestable, puisque les impayés ne sont pas nécessairement justifiés par une situation réellement compromise. Les ménages « à risque » sont plutôt ceux qui tant bien que mal continuent à répondre à leurs engagements alors qu'il est clair qu'une fois honorées leurs mensualités de crédits ils ne satisfont que difficilement les besoins jugés essentiels.

Le tableau 10 illustre ce propos. On constate pour la France que le revenu mensuel résiduel après remboursement des crédits, inférieur à 300 euros pour les ménages en situation IPD, qu'ils aient des impayés ou non, est supérieur à 900 euros pour les ménages faisant face à des impayés tout en étant pas potentiellement éligibles au titre de la procédure de surendettement.

Tableau 10 : Moyenne du résidu de [Revenu disponible – remboursements crédits] (mensuel, euros) en France, 2005

	"Autres"	Immobilier	Mixte	Non endetté	Total
Surendettés au sens de la loi (IPD) + difficultés effectives (impayés)	270	379	300	289	285
IPD sans difficultés effectives	321	426	428	219	299
Ensemble surendettés au sens de loi (IPD)	302	421	397	233	295
Difficultés effectives (impayés) n'appartenant pas à la sous-population des ménages surendettés au sens de la loi (IPD)	878	991	1015	947	926
Aucun impayé	1270	1399	1317	1352	1337
Non surendettés ensemble	1209	1382	1293	1328	1303
Ensemble	1052	1278	1196	1193	1170

Source : SRCV 2005

L'analyse des critères n°3 cités plus haut à partir des données du SRCV 2005 a été quelque peu décevante. Les ménages ne semblent pas avoir une vision objective de leur situation. Notamment, très nombreux sont les ménages se sentant dans l'incapacité de faire face à une dépense imprévue, même au sein des déciles de revenus les plus élevés. Ce manque d'objectivité des ménages a déjà été démontré dans des travaux précédents (REBIERE, 2006).

Aussi avons-nous finalement opté pour les solutions suivantes :

- Le ménage est considéré comme surendetté si ses remboursements de crédits (s'ils existent) retranchés de ses ressources le poussent sous le seuil de pauvreté (au seuil 60%) et s'il fait face à des impayés (IPD calculé sur la base du seuil de pauvreté monétaire+impayés).

- Le ménage est considéré comme à risque de surendettement si ses remboursements de crédits (s'ils existent) retranchés de ses ressources le poussent sous le seuil de pauvreté (au seuil 60%) mais qu'il ne fait face pour l'heure à aucun impayé ou s'il appartient au premier décile de capacité de remboursement des ménages non surendettés faisant face à des impayés.

- Le ménage est considéré comme « en difficulté financière » s'il appartient aux neuf autres déciles de capacité de remboursement des ménages non surendettés faisant face à des impayés. Pour autant, ce ménage ne fait pas nécessairement face à une incapacité à honorer ses engagements.

Le tableau 11 présente le résultat final de ces calculs que le Panel européen des ménages a permis de réaliser. La proportion de surendettés est comprise entre 1 et 7% (Irlande) en 1994, entre 1 et 3,5% (Irlande) en 2001. La grande majorité des pays ont connu une forte baisse exceptée la Belgique. La proportion de ménages à risque s'élève quant à elle de 4% (Italie, Portugal) à 12-13% (Luxembourg, Pays-Bas, Danemark) et reste stable sur l'ensemble de la période. Les ménages en difficulté financière représentent jusqu'à 5% des ménages (Finlande). A noter que cette proportion a augmenté en Allemagne sur la période.

Tableau 11 : Proportion de ménages surendettés, à risque, en difficultés financières, de 1999 à 2001

		1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Allemagne	Surendettés	1,8	1,6	1,6					1,4
	A risque	6,4	6,7	5,9					7,5
	En difficultés financières	2,4	2,1	1,5					4,4
Danemark	Surendettés	1,6	1,2	1,4	1,2	1,0	1,2	1,4	1,4
	A risque	11,8	10,7	10,7	9,4	13,1	12,4	12,0	12,3
	En difficultés financières	5,2	3,3	3,5	2,4	2,5	1,8	1,2	1,3
Pays-Bas	Surendettés	2,3	1,7	1,8	1,2	1,4	1,2	1,5	1,1
	A risque	10,0	10,5	10,4	9,6	11,2	11,8	10,9	11,9
	En difficultés financières	1,2	1,1	1,4	1,0	0,7	0,6	1,6	1,5
Belgique	Surendettés	3,9	3,6	3,4	2,9	3,0	3,0	2,6	3,0
	A risque	7,3	6,5	6,5	5,6	6,0	7,1	6,9	6,3
	En difficultés financières	5,6	4,7	4,7	4,5	4,2	3,3	3,2	3,0
Luxembourg	Surendettés	2,3	1,9	2,5		2,4	1,9	2,2	2,3
	A risque	13,5	11,1	11,2	3,4	9,9	9,9	9,8	12,9
	En difficultés financières	1,7	1,2	0,4	1,6	0,9	1,3	1,1	0,8
France	Surendettés	5,2	4,4	4,6	3,0	3,9	3,7	3,2	3,0
	A risque	8,6	8,0	7,7	7,8	8,5	8,4	8,7	8,9
	En difficultés financières	5,8	4,5	4,8	4,5	3,9	3,1	3,5	3,2
Royaume-Uni	Surendettés	7,6	5,9	5,4					
	A risque	7,5	8,1	7,4					
	En difficultés financières	6,3	5,8	5,3					
Irlande	Surendettés	7,6	5,6	5,6	5,0	4,1	4,4	2,9	3,2
	A risque	9,5	8,5	8,4	8,6	8,6	7,8	8,8	8,7
	En difficultés financières	5,9	5,0	5,3	3,2	2,9	3,3	2,2	1,6
Italie	Surendettés	3,2	3,3	3,6	2,1	2,4	2,2	2,0	1,8
	A risque	4,6	3,7	3,2	3,2	3,7	3,5	4,7	4,1
	En difficultés financières	2,8	2,9	3,6	4,1	2,6	2,2	1,9	2,7
Espagne	Surendettés	3,7	3,3	3,1	2,9	2,3	1,9	1,9	2,0
	A risque	5,8	6,1	6,7	6,6	7,1	6,8	7,3	8,0
	En difficultés financières	4,3	3,6	2,8	3,7	2,3	1,5	1,5	2,0
Portugal	Surendettés	1,1	1,5	1,4	1,1	1,5	1,8	1,4	1,7
	A risque	2,8	2,7	3,4	3,4	3,4	3,5	4,4	4,3
	En difficultés financières	4,4	2,8	2,5	2,4	1,9	2,3	2,7	2,2
Autriche	Surendettés		1,1	1,1	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7
	A risque		5,5	5,2	4,2	4,4	4,6	4,6	5,1
	En difficultés financières		1,8	1,5	1,7	1,0	0,8	0,7	0,7
Finlande	Surendettés			6,0	4,1	5,4	5,5	4,5	4,5
	A risque			5,5	9,0	7,7	7,6	8,2	7,4
	En difficultés financières			14,3	8,8	6,9	7,0	5,5	5,8

C – La dynamique du surendettement

Le suivi d'individus durant 8 années permis par le panel européen des ménages permet de procéder à une analyse de la dynamique des difficultés financières des ménages.

L'idée est ici de ne tenir compte dans l'analyse que des individus-panel majeurs en 1994 (vague 1), de les suivre tout au long des 8 vagues d'interrogation et de ne prendre en

considération dans les calculs que ceux restés en observation les 8 années. On va déterminer ainsi la proportion d'individus ayant vécu x années sur les 8 possibles dans un ménage surendetté. Le résultat sera en l'absence d'événements perturbateurs puisque on ne tiendra compte que des individus restés en observation les 8 années. L'hypothèse sous-jacente est que les individus sortis d'observation (décès, émigration, non-réponse, ...) se seraient comportés de la même façon que ceux que l'on a pu observer. Afin de corriger le biais pouvant résulter de la corrélation statistique ayant potentiellement le plus d'incidence, à savoir une concordance entre les caractéristiques les plus discriminantes quant à la non-réponse et celles les plus discriminantes quant au temps passé dans l'état de surendetté, on utilise une pondération longitudinale accordant chaque année un poids plus important aux groupes d'individus les plus enclins à ne pas répondre.

16,6% des irlandais majeurs en 1994 appartenaient à un ménage surendetté au moins 1 an sur les 8 années d'observation. 10% au moins 2 ans, 5,9% au moins 3 ans (tableau 12). Les français font également fréquemment face au surendettement, contrairement aux hollandais ou aux danois.

Tableau 12 : Proportion par pays de personnes de plus de 18 ans en 1994 appartenant à un ménage surendetté sur la période 1994-2001 durant ...

	IRL	FR	IT	ESP	BELG	PORT	P-B	DK
...au moins 1 année sur les 8	16,6	12,3	11,9	11,1	8,6	7,2	5,4	4,5
...au moins 2 années	10,0	6,9	6,2	5,0	3,8	3,9	2,5	1,1
...au moins 3 années	5,9	3,9	3,7	2,5	2,4	2,1	1,3	0,4
...au moins 4 années	3,9	2,3	1,9	0,9	1,4	1,5	0,7	0,1
...au moins 5 années	2,8	1,4	1,4	0,2	0,9	0,1	0,1	0,1
...au moins 6 années	1,1	0,9	0,6	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0
...au moins 7 années	0,8	0,4	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0
...au moins 8 années	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0

Bibliographie :

EUROPEAN COMMISSION (2008) – *Towards a common operational european definition of over-indebtedness*

EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE (2000) – Information report of the section for the single market, Production and Consumption on Household over-indebtedness, INT/043

OBSERVATOIRE DE L'EPARGNE EUROPEENNE – *L'endettement des ménages européens de 1995 à 2002, rapport réalisé pour le Comité Consultatif du Conseil National du Crédit et du Titre* (CC), www.banque-France.fr, 2004.

REBIERE Nicolas (2006) – Les surendettés. Définition, dénombrement, caractéristiques et dynamique de la sous-population : application au cas français ; thèse de doctorat en Démographie, Université Montesquieu-Bordeaux IV.

REBIERE Nicolas (2007) - "Community Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) and Over-indebtedness: the example of France", meeting of the working group of SRCV users (French module of the EU-SILC), 10/23/2007, INSEE, Paris.